



Commission de Discipline

Rapport d'activités

<u>Date de rédaction</u> 13 mai 2020	<u>Date de présentation</u> 14 juin 2020
<u>Rédacteur</u> Secrétaire Beatrice BERTOLOTTI	<u>Instance (AG, CD, ...)</u> AG
<u>Nom du fichier*</u> Rapport CDN_mai 2020	<u>Lieu</u> Visioconférence
* date de rédaction sous la forme aaaa-mm-jj (année-mois-jour)	
<u>Composition de la commission</u> Jean-François ESPALIEU, président – Béatrice BERTOLOTTI, secrétaire – Basile DE LOYNES – Michel DUMAS – Léa SINANIAN	<u>Destinataires (à:)</u> Membres du comité directeur <u>Destinataires pour information (Cc:)</u>

Sommaire

1 AFFAIRES TRAITEES

1.1 EN 1^{ERE} INSTANCE

1.2 EN APPEL

2 AFFAIRES EN COURS

2.1 1^{ERE} INSTANCE

2.2 EN APPEL

3 REFLEXIONS

1 AFFAIRES TRAITÉES.

1.1 *En 1^{ère} instance*

9 saisines ont été évaluées par la Commission (*snooker 1, Blackball 7, Américain 1*). Tous les dossiers ont été traités. Le dossier snooker et un dossier blackball ont fait l'objet d'un appel.

1.2 *En Appel*

Pas de dossier en Appel.

2 AFFAIRES EN COURS

2.1 *En 1^{ère} instance*

A la date du 12 mai 2020, pas de nouveaux dossiers en instance.

2.2 *En appel*

Pas d'instance à ce jour.

3 REFLEXIONS

12 affaires ont été traitées par la commission (3 en appel, 2 sont allées en appel) en 2017-2018, 20 ont été présentées en 2018-2019. 9 dossiers ont été traités en 2019-2020.

Les recommandations faites en septembre 2019 ont à ce jour été suivies. Concernant les points de vigilance à observer nous confirmons les suggestions suivantes :

1°) **Suggestions à transmettre aux Clubs**

- Améliorer la prévention pour éviter la sanction (retard, tenue non conforme, ...)
- Nombre de dossiers ne concernant pas l'enceinte sportive (réseaux sociaux, hôtel, parking...)
- Il est important de préciser le rôle primordial du directeur de jeu ainsi que du délégué fédéral qui doivent être présents sur la totalité de la compétition pour attester de tous les faits et faire valoir un esprit fédérateur
- Il est indispensable que les premières décisions soient prises au sein des clubs

2°) Lors de la constitution d'un dossier

- Il y a un manque de rigueur dans les saisines, il faut un contexte plus étoffé, plus de consistance.
- Les 2 parties doivent être écoutées avant transmission d'un rapport alors que le plus souvent on n'a qu'un seul point de vue.
- Attention au fait que certaines personnes font des analyses sans avoir été présentes (pour rappel chacun est présumé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été reconnue)

3°) Suggestion à la fédération

- Observer une vigilance sur les dérives constatées sur les réseaux sociaux.